



Caen la mer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2018**

~~~~~

Date de convocation :

Le 14 juin 2018 à 18h20

Le Bureau communautaire de Caen la mer s'est réuni à huis clos en salle du bureau de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Présents : Monsieur Mickaël BERTRAND, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Olivier DÉRU, Madame Annick FARCY, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Madame Valérie GILLES, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Michel LAFONT, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Pascal LECOEUR, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Robert MICHEL, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Rémi POIRIER, Monsieur Marc POTTIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Pascal SÉRARD, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Claude YVER.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : Monsieur Patrick LESELLIER à Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Serge CALMELS à Monsieur Michel LAFONT, Madame Stéphanie YON-COURTIN à Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Ernest HARDEL à Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Monsieur Patrick LEDOUX à Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Nelly LAVILLE à Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Gérard CAUX à Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Laurent MATA à Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Rodolphe THOMAS à Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Joël BELLANGER à Monsieur Olivier DÉRU, Monsieur Jacques VIRLOUVET à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Philippe JOUIN à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE.

Excusés : Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Gilbert BOUHIER, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Sébastien DEBIEU, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Joël PIZY, Monsieur Denis VIEL, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Ludwig WILLAUME.

Le bureau nomme Monsieur Marc POTTIER secrétaire de séance.

## COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

### N° B-2018-06-14/01 - Remise gracieuse de dette en faveur d'un agent communautaire

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde la remise gracieuse de la dette suivante :

| Exercice | N° de titre | Montant initial | Montant remise de dette | Motif                                 |
|----------|-------------|-----------------|-------------------------|---------------------------------------|
| 2017     | 2658        | 500.16 €        | 500.16 €                | Identifiant n°5718<br>Faibles revenus |

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### Unanimité

### N° B-2018-06-14/02 - Logipays - Réhabilitation thermique de 17 logements situés rue du Petit Hoc à Thue et Mue (commune déléguée de Cheux) - garantie à hauteur de 25% d'un emprunt d'un montant de 400 368 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 25%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 400 368 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 76 989 constitué de deux lignes de prêt. Ledit contrat et fait partie intégrante de la présente délibération,

Le bureau communautaire dit que la garantie est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Le bureau communautaire dit que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Le bureau communautaire déclare que cette garantie d'emprunt est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, de la division du risque et du partage du risque,

Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

Le bureau communautaire transfère son droit de réservation de logements à la commune de Thue et Mue sur laquelle les logements sont implantés,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à procéder, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

#### Unanimité

**N° B-2018-06-14/03 - Suivi de la fréquentation et de la mobilité touristique - Convention de partenariat avec Calvados stratégie pour renforcer le service "flux vision tourisme"**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de partenariat avec Calvados attractivité pour acquérir 3 nouvelles zones d'analyses dans le cadre du dispositif « Flux vision tourisme » du Calvados pour une durée d'un an,

Le bureau communautaire approuve le versement d'une participation financière annuelle à Calvados attractivité de 1 908 euros par an pour ce partenariat,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer la convention de partenariat relative à ce partenariat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/04 - Assainissement - Caen - Rue du Général Moulin - Restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales - Convention avec le syndicat RESEAU - Demandes d'aides financières**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le programme de restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées de la rue du Général Moulin à Caen sur une longueur de 500 m en tranchée ouverte ainsi que la reprise des branchements.

Le bureau communautaire adopte le programme de restructuration des réseaux d'assainissement eaux pluviales de la rue du Général Moulin à Caen sur une longueur de 40 m.

Le bureau communautaire décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et eau potable de la rue du Général Moulin à Caen pour un montant total de 912 000 € HT, en précisant que la charge financière de cette opération est répartie ainsi qu'il suit :

- pour le Syndicat RESEAU à hauteur de 290 000 € HT (travaux d'eau potable);
- pour la Communauté urbaine Caen la mer à hauteur de 622 000 € HT (travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales).

Le bureau communautaire sollicite l'Agence de l'eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux.

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat RESEAU, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/05 - Assainissement - Benouville - ZAC Quartier du Fond du Pré - Participation au financement des réseaux d'assainissement eaux usées et modalités d'incorporation des ouvrages - Convention avec la Shema**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme l'accord de Caen la mer pour la réalisation des réseaux primaires d'assainissement eaux usées de la ZAC du Quartier du Fond du Pré, et la participation de Caen la mer au financement de leur réalisation dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 95 000 € HT, prévue sur le programme travaux assainissement eaux usées ;

Le bureau communautaire approuve le projet de convention sur les modalités techniques et financières de la réalisation et du financement des réseaux d'assainissement eaux usées de la ZAC du Quartier du Fond du Pré, à intervenir entre la SHEMA et la Communauté urbaine Caen la mer ;

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/06 - Assainissement - Giberville - ZAC du chemin de Clopée - Participation au financement des réseaux d'assainissement eaux usées et modalités d'incorporation des ouvrages - Convention avec Normandie Aménagement & Edifidès**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme l'accord de Caen la mer pour la réalisation des réseaux primaires d'assainissement eaux usées de la ZAC du chemin de Clopée, et la participation de Caen la mer au financement de leur réalisation dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 680 000 € HT, prévue sur le programme travaux assainissement eaux usées ;

Le bureau communautaire approuve le projet de convention sur les modalités techniques et financières de la réalisation et du financement des réseaux d'assainissement eaux usées de la ZAC du chemin de Clopée, à intervenir entre Normandie Aménagement/Edifidès et la Communauté urbaine Caen la mer ;

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/07 - Assainissement - Soliers - ZAC de Soliers - Participation au financement des réseaux d'assainissement eaux usées et modalités d'incorporation des ouvrages - Convention avec Normandie Aménagement**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme l'accord de Caen la mer pour la réalisation des réseaux primaires d'assainissement eaux usées de la ZAC de Soliers et la participation de Caen la mer au financement de leur réalisation dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 601 000 € HT, prévue sur le programme travaux assainissement eaux usées ;

Le bureau communautaire approuve le projet de convention sur les modalités techniques et financières de la réalisation et du financement des réseaux d'assainissement eaux usées de la ZAC de Soliers, à intervenir entre Normandie Aménagement et la Communauté urbaine Caen la mer ;

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/08 - Assainissement - Convention relative à la facturation de la redevance assainissement par le service des eaux sur le territoire de la commune de Bourguebus**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention, pour la facturation de la redevance assainissement par le fermier des services des eaux, des abonnés situés sur le territoire de la commune de BOURGUEBUS, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ; le service de l'assainissement n'est pas affermé ;

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/09 - Assainissement - Convention relative à la facturation de la redevance assainissement par le service des eaux sur le territoire de la commune de Grentheville**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention, pour la facturation de la redevance assainissement par le fermier des services des eaux, des abonnés situés sur le territoire de la commune de GRENTHEVILLE, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ; le service de l'assainissement n'est pas affermé ;

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/10 - Assainissement - Convention relative à la facturation de la redevance assainissement par le service des eaux sur le territoire de la commune d'Hubert Folie**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention, pour la facturation de la redevance assainissement, par le fermier des services des eaux, des abonnés situés sur le territoire de la commune d'HUBERT FOLIE, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ; le service de l'assainissement n'est pas affermé ;

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/11 - Assainissement - Convention relative à la facturation de la redevance assainissement par le service des eaux sur le territoire de la commune de Saint Manvieu Norrey**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention, pour la facturation de la redevance assainissement par le fermier des services des eaux, des abonnés situés sur le territoire de la commune de SAINT MANVIEU NORREY, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ; le service de l'assainissement n'est pas affermé ;

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/12 - Assainissement - Convention relative à la facturation de la redevance assainissement par le service des eaux sur le territoire de la commune de Soliers**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention, pour la facturation de la redevance assainissement, par le fermier des services des eaux, des abonnés situés sur le territoire de la commune de SOLIERS, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ; le service de l'assainissement n'est pas affermé ;

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/13 - Assainissement - Convention relative à la facturation de la redevance assainissement par le service des eaux sur le territoire de la commune de Thue et Mue - Partie historique du territoire de la commune de Bretteville l'Orgueilleuse**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention, pour la facturation de la redevance assainissement par le fermier des services des eaux, des abonnés situés sur le territoire de la commune de THUE et MUE pour la partie historique de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; le service de l'assainissement n'est pas affermé ;

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/14 - Assainissement - Convention relative à la facturation de la redevance assainissement par le service des eaux sur le territoire de la commune de Thue et Mue - Partie historique du territoire de la commune de Cheux**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention, pour la facturation de la redevance assainissement par le fermier des services des eaux, des abonnés situés sur le territoire de la commune de THUE et MUE pour la partie historique de CHEUX, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, le service de l'assainissement n'est pas affermé ;

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/15 - Assainissement - Convention relative à la facturation de la redevance assainissement par le service des eaux sur le territoire de la commune de Thue et Mue - Partie historique du territoire de la commune du Mesnil Patry**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention, pour la facturation de la redevance assainissement par le fermier des services des eaux, des abonnés situés sur le territoire de la commune de THUE et MUE pour la partie historique du MESNIL-PATRY à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ; le service de l'assainissement n'est pas affermé ;

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/16 - Assainissement - Convention relative à la facturation de la redevance assainissement par le service des eaux sur le territoire de la commune de Thue et Mue - Partie historique du territoire de la commune de Putot en Bessin**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention, pour la facturation de la redevance assainissement par le fermier des services des eaux, des abonnés situés sur le territoire de la commune de THUE et MUE pour la partie historique de PUTOT EN BESSIN, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; le service de l'assainissement n'est pas affermé ;

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/17 - Assainissement - Convention relative à la facturation de la redevance assainissement par le service des eaux sur le territoire de la commune de Tilly la Campagne**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention, pour la facturation de la redevance assainissement, par le fermier des services des eaux, des abonnés situés sur le territoire de la commune de TILLY LA CAMPAGNE, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ; le service de l'assainissement n'est pas affermé ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/18 - Aides attribuées dans le cadre des demandes d'aides pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif**

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer la convention financière de mandat avec chaque propriétaire (modèle en annexe) qui en fera la demande comprenant le reversement des subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le bureau communautaire autorise le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une demande d'aide financière pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif en maîtrise d'ouvrage privée pour chaque propriétaire qui en fera la demande. Le montant de l'aide sera fixé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le bureau communautaire autorise le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention correspondante à 300 € pour chaque dossier qui sera traité, au titre du forfait de gestion.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/20 - Accès des professionnels aux déchèteries communautaires - Conditions d'obtention et de renouvellement des cartes d'accès**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les conditions de fourniture et de renouvellement des cartes informatiques d'accès aux déchèteries communautaires,

Le bureau communautaire rend obligatoire la présentation de la carte à puce pour accéder aux déchèteries communautaires, pour les professionnels, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Le bureau communautaire dit que le règlement de fonctionnement des déchèteries communautaires sera modifié en conséquence à la même date,

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/21 - Convention entre la Bibliothèque de Caen et la Mutualité Française Normandie - Ateliers d'écriture**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre la bibliothèque de Caen et la Mutualité Française Normandie,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer la convention entre la bibliothèque de Caen et la Mutualité Française Normandie ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-06-14/22 - Conservatoire de Caen - Adhésion à l'association des conservatoires de France**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association des conservatoires de France,

Le bureau communautaire propose de reconduire cette adhésion tous les ans,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

---

Diffusion :

- aux 55 maires
- aux membres du bureau

Affiché le **26 JUIN 2018**

**Le Président,**

**Joël BRUNEAU**

